
Lorsque l'Accord-cadre fut négocié, des transformations majeures au sein de la Communauté européenne influèrent sur les relations avec le Canada. Si le Canada a accueilli favorablement l'adhésion de la Grande-Bretagne, du Danemark et de l'Irlande à la Communauté, le 1^{er} janvier 1973, il a toutefois exprimé sa préoccupation quant aux répercussions éventuelles de cette nouvelle situation sur ses échanges commerciaux avec la Grande-Bretagne.

Dès l'accession de la Grande-Bretagne à la Communauté, des négociations prolongées furent amorcées en vue d'obtenir une compensation, sous forme de certaines réductions des tarifs de la Communauté afin de compenser la perte des préférences tarifaires britanniques. Même si l'issue de ces négociations, menées aux termes du paragraphe 6 de l'article XXIV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, fut entièrement satisfaisante, le gouvernement estimait qu'il fallait jeter les assises d'une relation plus positive et dynamique avec la Communauté.

L'Accord-cadre

La négociation d'un Accord-cadre était d'abord et avant tout une déclaration d'intention. Nous savions que, dans le contexte de l'évolution rapide des relations économiques entre les pays industrialisés au cours des années 70, la croissance économique serait tout particulièrement tributaire du commerce international et du transfert de la technologie. Si le secteur privé canadien pouvait avoir accès aux marchés européens et échanger de nouvelles techniques avec les firmes européennes, il pourrait en retirer de grands avantages. Mais ce phénomène ne se produirait pas naturellement. Pour réaliser cet objectif ainsi que pour resserrer la coopération au niveau gouvernemental dans des secteurs comme la recherche et le développement et la protection de l'environnement, il faudrait coordonner les activités des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que celles du secteur privé au Canada. Ainsi donc, l'Accord-cadre de 1976 peut être perçu comme un document novateur, une déclaration de notre intention de nous organiser pour recenser les possibilités qui s'offrent à nous et pour en tirer profit.

Outre le contexte de l'élargissement de la Communauté, il faudrait également situer l'Accord dans le contexte d'autres événements survenus au cours des années 70 ; on pense tout particulièrement à la hausse des prix du pétrole et aux négociations du Tokyo Round. Cela prendra encore au moins dix ans avant que les effets de la montée des prix énergétiques ne se fassent sentir dans l'ensemble du système économique mondial. Mais en ce qui concerne les relations étrangères du Canada, je crois qu'un de ses effets est déjà manifeste. En effet, il devient de plus en plus avantageux de valoriser les ressources avant leur exportation à l'étranger.

Les négociations du Tokyo Round n'ont peut-être pas donné entière satisfaction, car elles n'ont pas su améliorer l'accès dans tous les secteurs, comme nous l'avions espéré — en particulier pour ce qui concerne les métaux non ferreux et les marchés de l'État dans certains secteurs de technologie de pointe. Mais elles ont néanmoins ouvert de nouvelles possibilités.

Les années 70 auront donc été fertiles en événements en ce qui concerne nos relations économiques avec l'Europe de l'Ouest. L'agrandissement de la Communauté a renforcé l'économie européenne, mais cela a aussi suscité un réaménagement de la